

Affaires courantes

J'ai remarqué que le député a suggéré à la Chambre la méthode que l'on devrait suivre lorsque l'on traite de la question des fonds de pension. Et je dois lui dire que c'est sûrement la méthode que le vérificateur général pourrait nous recommander. Monsieur le Président, je dois souligner que je trouve cela intéressant, car chaque fois qu'un député du gouvernement s'est levé, il a toujours changé de sujet, et le sujet d'aujourd'hui, c'est bien le sujet des comptes publics et du rapport concernant le démantèlement du Comité d'évaluation du plus important ministère au Canada, du ministère qui traite de milliards, pas de millions, mais de milliards de dollars canadiens, et du même ministère qui souvent, sinon tout le temps, nous amène vers la banqueroute nationale. Et je suggérerais à l'honorable député de rester sur le sujet, à moins que cela lui cause des problèmes.

Et ici j'aimerais lire, pour la gouverne du député, un résumé des recommandations du comité.

— Le Comité recommande que des hauts fonctionnaires de Revenu Canada soient invités à participer aux travaux du Comité consultatif, afin d'y exercer une certaine influence, et le Comité des comptes publics demande d'être tenu au courant du plan de travail pour les années à venir.

— Le Comité propose que les mesures fiscales suivantes soient évaluées par le ministère des Finances: la TPS, le nouveau traitement fiscal de l'épargne-retraite, le traitement fiscal des gains de capitaux et des actions accréditatives, et le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada.

— Le Comité voudrait voir la publication d'un compte annuel de dépenses fiscales dans le cadre du processus budgétaire.

— Le Comité s'attend à ce que le Contrôleur général lui fasse rapport régulièrement, dans le but de savoir si le ministère des Finances se conforme aux directives du Conseil du Trésor exigeant que tous les programmes soient évalués périodiquement.

— Afin d'éviter de créer un précédent, le Comité recommande que, avant tout démantèlement, il y ait davantage de consultations préalables entre les ministères et le contrôleur général et que le processus utilisé soit plus transparent.

[Traduction]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je suis, moi aussi, heureux de participer au débat sur la motion d'adoption du rapport présenté par le Comité permanent des comptes publics.

J'ai écouté attentivement les interventions que les députés d'en face ont faites au cours du débat. Toutefois, j'ai aussi écouté attentivement les échanges où nous nous sommes renvoyé la balle et nous nous demandions qui était vraiment responsable devant les contribuables canadiens. Si chacun d'entre nous y réfléchissait bien, nous admettrions en fait que c'est la Chambre des communes qui est directement responsable devant les contribuables canadiens.

Prenons, comme exemple, les frais généraux. Je serai très bref, car je vois que le temps file rapidement.

Parlons des frais généraux qu'ont mentionnés les députés ministériels et qui sont associés à la fonction de l'évaluation fiscale. Depuis que je fais de la politique sur la scène fédérale, soit depuis 1984, il y a une question qui me préoccupe passablement. Je crois parler au nom de la plupart des députés des deux côtés de la Chambre, quand je pense aux 295 députés élus dans notre beau et grand pays et que je me demande: Avec au-delà de 300 000 bureaucrates, qui dirige vraiment le pays?

J'ai écouté avec attention les points qu'a fait valoir le président du Comité des comptes publics, et je voudrais le féliciter, lui et les membres de son comité, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. C'est probablement l'un des hauts faits de la commission McGrath d'avoir permis à chacun des députés de jouer un rôle plus déterminant dans le fonctionnement du gouvernement. En ce qui concerne l'obligation de rendre compte, d'autres députés ont dit qu'il faudrait peut-être affecter plus de fonctionnaires à l'évaluation fiscale, comme le recommande le rapport, mais j'ai certaines réserves à l'égard de cette recommandation.

Ne vous méprenez pas. Je ne vais pas dire que les fonctionnaires sont mauvais. Ils ne le sont évidemment pas et, à titre d'élus, nous avons besoin d'eux. Ils sont indispensables à l'exécution des programmes et au fonctionnement courant de l'appareil gouvernemental.

Cependant, comme l'expliquait le rapport McGrath, cette obligation de rendre compte devrait finalement permettre aux députés, aux ministres et aux secrétaires parlementaires de prendre la parole, d'exprimer leurs opinions et d'être entendus. Si nous donnons au rapport McGrath l'importance que, à mon sens, tous les députés lui accordent, le Comité des comptes publics a le droit d'inviter des témoins, des représentants de la haute direction, le vérificateur général, le contrôleur général, bref des gens qui sont et doivent être à la disposition des comités—non seulement du Comité des comptes publics, mais de tous les comités et ministères. Il s'est d'ailleurs prévalu de ce droit dans le passé et continuera certainement de le faire dans l'avenir. De cette manière, les élus peuvent demander et contester des renseignements indispensables à notre bon fonctionnement.

Je n'ai malheureusement pas l'âge de mon collègue d'Ottawa—Vanier qui a pris la parole avant moi, mais j'ai écouté attentivement lorsqu'il a été question de R. B. Bennett et des causes de notre dette nationale. Hier soir, j'ai reçu à mon bureau une petite brochure très intéressante du gouvernement du Canada. Elle s'intitule *Où va*